

*delé = Roux + 1/10/57
Appelée 20/4/57
Mars 20/4/57
Coupé
L'arrêté
conseil
M. G. 57*

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 Mai
1957

**AMENAGEMENTS DES ABORDS
DU PALAIS DES CONGRES**

57063

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six mai 1957,
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session
ordinaire d'après convocations faites le 2 Mai 1957

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelneau
Couzinet, Gaussel, Pouget, Laurent, Guillaud, Counil, Brotreau, Barrière
Domecq, Etcheber, Bourdeille, Narteau, M^{lle} Fouché, MM. Rochedereux,
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichacou.

Représentés : M. Barrot par M. Reutin

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du
5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Les travaux de clôture et de mise en état des sols des abords
de la salle des Congrès restent à faire du côté Sud. Ils comprennent
des terrassements, la construction d'un petit mur de soutènement pour les
clôtures, apport de terre et plantations.**

La dépense est évaluée à 3 millions et la Commission des Finances
propose qu'elle soit imputée sur le crédit dommages de guerre du Parc de
Foucaillon actuellement en instance d'approbation dans les services centraux
du MRL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des travaux

Vu l'avis de la Commission des Finances

Considérant qu'il importe d'aménager complètement les abords du Palais
des Congrès avant le début de la saison estivale notamment sur la façade
côté mer

Vu les plans présentés et commentés par M. Castelneau, président de
la Commission des Travaux

APPROUVE

Le projet d'aménagement des abords du Palais des Congrès
autorise

- M. le Maire à faire procéder à un appel d'offres en vue de la réalisation
des travaux devant intervenir et à signer les marchés correspondants

DIT

- que la dépense sera imputée sur la créance dommages de guerre du Parc de
Poncillon.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
ont signé au registre M. Les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 21 Juin 1957
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 Juillet 1957

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



aménagement des abords
du Palais des Congrès

SPERE : M. Max BRUSSET, Député Maire de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 6 Mai 1957

MR MEL. POIRIER Maurice, horticulteur à St Palais s/Mer
BOUJIN Francis, horticulteur à Royan, 12 av. des Semis
agissant conjoints et solidaires

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - MR. POIRIER Maurice et BOUJIN Francis s'engagent à effectuer pour le 6 Juin 1957 les travaux d'aménagement des abords du Palais des Congrès, Côté mer, suivant plan fourni, savoir

- fourniture et mise en oeuvre de terre végétale y compris toutes sujétions de manutentions, transport, déchargement, tri, nivellement, mesure au profil de déblai en chambre d'emprunt : 400 m3

- Semis de gazon (les grées) y compris réglage et drainage préalable des surfaces, roulage et toutes opérations et sujétions d'arrosage et d'entretien jusqu'à et y compris la première tonte de gazon.

pour la somme de 314.100 frs.

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt mille cent francs.

ARTICLE 3 - MR. Poirier et Boujin affirment sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à leurs torts exclusifs qu'il ne tombent sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 90 de la loi du 14 Avril 1952.

ARTICLE 4 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.1338 du 30 Décembre 1954 publié au journal officiel du 1er Janvier 1955.

Fait à Royan, le 24 Mai 1957

Les Intéressés,

Pr Le Député Maire
L'Adjoint Délégué

M. Poirier
F. Boujin
Pour copie conforme
Maire de Royan, le 8 Juillet 1957
Pour le Département,
L'Adjoint Délégué

[Signature]

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 21 Juin 1957
Le Sous-Préfet
signé: illisible

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES

Le vingt quatre mai mil neuf cent cinquante sept, à 11 h 30 dans l'une des salles de la Mairie, M. Jean BARROT Adjoint au Maire, Président de la Commission de Reconstruction

Assisté de M. Louis SEUGNET, Adjoint au Maire, Président de la Commission des Finances

M. Chardonnet, Ingénieur des Ponts et Chaussées

M. Péroudeau

a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres en vue de l'aménagement des abords du Palais des Congrès, suivant devis estimatif fourni

Quatre horticulteurs ont été présentés, deux plis ont été parvenus dont les propositions sont indiquées ci-dessous

- 1/ M. POIRIER Maurice, Horticulteur, St Palais s/Mer
M. BONNIN Francis, horticulteur à Royan, 92 av. des Saules, conjoints et solidaires pour la somme de 814.100 frs
- 2/ M. BOUEN Pierre, horticulteur, paysagiste, rue Font de Charves pour la somme de : 898.400 frs

La Commission constate que les soumissions sont bien conformes au devis fourni et décide de traiter avec le moins disant.

M. Poirier Maurice et Bonnin Francis, conjoints et solidaire pour la somme de 814.100 frs, toutes sujétions d'arrosage et d'entretien jusqu'à et y compris la première tonte.

Fait à Royan, le 24 Mai 1957

Le Président
de la Commission de Reconstruction,

Les membres de la Commission,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 21 Juin 1957
Ee Sous-Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 Juillet 1957
Pr le Maire
Adjoint Délégué,

